

Protection de la vie privée

Nous avons eu une certaine expérience dans le domaine des mandats de perquisition. Dans bien des cas, la police entre dans une maison sans mandat, tout en sachant qu'elle devrait en avoir un. Elle passe outre à la loi et court un risque. J'ai l'impression qu'il en ira de même de l'écoute électronique. Bien des policiers accompliront leur tâche avec beaucoup de zèle, passeront outre à la loi et agiront en conséquence et, dans bien des cas, illégalement.

C'est pourquoi nous pensons, au sein du Nouveau parti démocratique, que l'on devrait obtenir toutes les garanties possibles, et que celles-ci devraient être énoncées dans le bill. Nous étions relativement fiers de l'amendement proposé par le député de St. Paul's au comité, amendement très simple, très clair et très compréhensible, et qui précisait que toute preuve directe ou indirecte obtenue par des moyens illégaux ne serait pas admissible.

Ce que le ministre a fait dans sa motion, ce que le député de St. Paul's a malheureusement fait dans son amendement, et ce que le ministre a fait dans son sous-amendement, ne rendra la loi ni plus claire, ni plus précise ni plus compréhensible. C'est pour cette raison et pour d'autres que j'ai indiqué l'intention du Nouveau parti démocratique de s'opposer à tous les trois.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, il y a eu un temps où mes interventions à la Chambre au sujet des tables d'écoute ont été accueillies avec beaucoup de mépris par les députés d'en face. Je me souviens de leurs railleries, de leurs moqueries quand, en 1963 et 1964, j'ai essayé d'attirer l'attention des députés sur le fait que les téléphones de certains étaient reliés à des tables d'écoute. J'ai presque failli abandonner. Il y a un autre député qui avait pressenti le danger à cette époque et il est toujours parmi nous: c'est le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) qui avait également soulevé la question en même temps que moi. Au fait, je crois qu'il l'avait soulevée le premier.

Depuis, j'en ai périodiquement saisi la Chambre et, chaque fois, les députés d'en face se sont moqués de moi et ont essayé de toutes sortes de façons de faire méconnaître et d'atténuer le danger que constituait l'espionnage électronique. En fait, la vénérable presse n'est pas sans reproche parce qu'elle a, elle aussi, laissé planer beaucoup de doute quant à la validité des questions que je soulevais en ces occasions.

Mais, tout d'un coup, depuis l'affaire Watergate aux États-Unis, la question est devenue plausible. Quand un député se lève pour parler de sa crainte d'espionnage électronique, c'est maintenant un sujet plausible, et je m'en réjouis. C'est même un sujet plausible pour la presse. On ne me traite plus d'alarmiste. On n'écrit plus d'articles pour me demander de prouver que ces choses se passent. On le reconnaît suite à ce qui s'est passé chez nos voisins du Sud. Cette affaire sordide a donc eu un résultat positif, comme on s'en rend compte à la façon sérieuse dont les députés parlent de ce sujet.

[M. Gilbert.]

Le fait est qu'un amplificateur et un microphone pas plus gros que la tête d'une épingle contrôlés à distance peuvent capter une conversation et la transmettre par fil 25 milles plus loin. Un microphone parabolique sans fil ni émetteur radio peut capter la conversation de gens dans un bateau au milieu d'un lac et la retransmettre au rivage. En branchant un seul fil, on peut transformer n'importe quel téléphone au Canada en un microphone qui transmet le son même lorsque l'appareil ne sert pas; des appareils photographiques de la taille d'une cigarette peuvent photographier une pièce à deux rues plus loin, à la lueur de la lune; grâce à l'infrarouge, on peut surveiller et photographier une pièce de la pièce voisine à travers des murs apparemment opaques, et à l'aide de microphones posés sur le mur, on peut entendre et enregistrer tout ce qui se dit dans cette pièce; des radios sous forme de comprimés, substitués aux cachets d'aspirine d'une personne, et ainsi logées dans son estomac la transforment en un véritable émetteur vivant; le rêve de l'enquêteur—faire de son sujet un transmetteur ambulant lui permettant d'entendre tout ce que dit le sujet, et même ce qu'il se murmure à lui-même—peut se réaliser grâce à des dispositifs qu'on peut installer dans les vêtements de cette personne.

● (1620)

La pilule électronique qu'on fait avaler aux victimes, ce n'est rien de neuf; mais elle doit nuire à la digestion du sujet. Il existe des transmetteurs si petits qu'on peut les monter comme dent artificielle sous forme de bridge.

Il découle de tous ces renseignements recueillis au cours de témoignages présentés au comité de la Chambre des communes de la justice et des questions juridiques, que notre téléphone et notre bureau peuvent être branchés sur des écoutes, que nos déplacements peuvent être surveillés et nos communications enregistrées, et tout cela, sans qu'on en sache rien ou que la loi nous offre quelque recours ou protection. Peut-être sommes-nous déjà dans cette société de 1984 décrite par Orwell. La société libre est devenue la société espionnée. La lutte pour la liberté est sacrifiée au microphone parabolique. La solitude est envahie. Il n'y a plus de refuge. L'envahissement de la vie privée, c'est déjà la fin de la liberté.

Ce ne sont pas mes paroles, monsieur l'Orateur, mais celles du ministre de la Justice qui a précédé le détenteur actuel de ce portefeuille. Ce sont les paroles de l'actuel ministre des Finances (M. Turner) tirées d'un discours qu'il prononçait en septembre 1969 lors de la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien à Ottawa.

M. Peters: Ce n'est sûrement pas le ministre actuel.

M. Nielsen: Ce n'était certes pas le ministre actuel de la Justice (M. Lang). Permettez-moi de citer un autre passage du discours du ministre qui est ainsi conçu:

Mais ce n'est pas tout. Le droit à la vie privée n'est pas seulement un élément essentiel de l'individu, mais c'est le fondement même de notre entité collective. John Stuart Mill a écrit: «La valeur d'un État est fondée en définitive sur la valeur des individus qui le constituent.» Un État qui ravale ses citoyens se ravale; une société qui méprise la vie privée des individus se méprise.